

# Lignes directrices concernant les nominations des présidents et vice-présidents de l'IPIC

## COMITÉS DE L'IPIC

Avec l'aide de ses 23 comités divisés en divers domaines de compétence, l'IPIC noue le dialogue avec le gouvernement, les représentants élus, les tribunaux et les groups de PI du monde entier, en plus de défendre les intérêts de la profession canadienne de la PI, d'élaborer et de présenter des programmes de formation et des webinaires de qualité supérieure, de favoriser une meilleure compréhension de la valeur de la PI et de produire des publications de qualité, tout en fournissant des services incomparables à ses membres.

## ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Les comités de l'IPIC constituent l'élément vital entre l'Institut et la nature exclusive de l'adhésion de ses membres. L'IPIC s'efforce d'assurer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans la sélection de ses présidents et vice-présidents qui reflètent la diversité de la profession de la PI et de la population canadienne. Les facteurs suivants sont pris en compte : expertise, sexe, race, ethnicité, géographie, pratique, taille de l'entreprise.

## RÔLES D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT DE COMITÉ

L'efficacité de sa planification demeure l'objectif principal de tout président et vice-président de comité. Le Conseil de l'IPIC confie à chaque comité un mandat et des responsabilités précises et le président d'un comité doit garder à l'esprit le but, la mission et l'orientation stratégique de l'Institut dans le cadre de l'exécution des fonctions de son comité.

Le président d'un comité doit planifier soigneusement son calendrier et le transmettre le plus rapidement possible à ses membres pour leur permettre de se présenter à chaque rencontre et d'y participer activement. Une préparation minutieuse de la part d'un président de comité rationalisera les travaux de son comité.

## LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA SÉLECTION DES PRÉSIDENTS ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE COMITÉ

Les présidents et les vice-présidents de comité reflèteront une représentation vaste, expérimentée, compétente et inclusive des membres de l'Institut et ils fourniront une direction éclairée aux membres de leur comité.

Une attention particulière doit être accordée aux lignes directrices suivantes lors de la nomination des personnes qui assumeront un rôle de président ou de vice-président :

1. uniquement les personnes ayant démontré leur compétence;
2. Le comité de sélection prendra en compte toute participation antérieure dans les affaires de l'Institut;
3. Le comité de sélection considérera les éléments suivants :
  - a. juristes et non-juristes;
  - b. agents de brevets et agents de marques de commerce;
  - c. représentants de l'industrie, de cabinets privés et d'entreprises de tailles différentes;
  - d. emplacement géographique;
  - e. promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.